



Paris, le 5 décembre 2011

## Séminaire

« Quelle organisation de l'offre de santé dans 20 ans ? »

Lundi 5 décembre 2011

Ouverture du Séminaire  
par Vincent Chriqui,  
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

### *Seul le prononcé fait foi*

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir au Centre d'analyse stratégique pour ce colloque consacré à **la réorganisation de l'offre de santé dans les années à venir**.

Cette réflexion est d'autant plus importante que, comme vous le savez, **les défis posés à notre système de santé sont nombreux** : vieillissement de la population, développement des maladies chroniques, inégalités sociales d'accès aux soins ou encore coût des nouvelles technologies. Ces enjeux sont particulièrement prégnants dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Comment faire en sorte que l'offre de santé garantisse à l'avenir **qualité des soins et maîtrise des coûts** ? C'est une question éminemment complexe. Toutefois, nous sommes convaincus qu'une grande partie de la réponse réside dans notre capacité à considérer ces défis comme une **véritable opportunité de repenser l'organisation de l'ensemble de l'offre de soins**.

Cette réorganisation devra permettre d'aboutir à une réelle « **gradation** » **des soins**, autrement dit à l'adaptation des moyens à la gravité des pathologies et au profil des patients.

Dans cette perspective, nous avons identifié deux chantiers prioritaires : **le développement des coopérations entre professionnels de santé** pour optimiser la production de soins d'une part, **le déploiement de la télésanté** pour un meilleur accès aux soins d'autre part.

En effet, pour améliorer la production des soins et faire face à la demande croissante, **les frontières des missions dévolues aux différents professionnels de santé devront évoluer** afin d'utiliser au mieux les compétences de chacun. Dans de nombreux pays, comme les États-Unis dont nous avons la chance d'accueillir aujourd'hui un expert reconnu, les coopérations sont ainsi très développées, particulièrement dans le champ des soins primaires. Ces coopérations **mobilisent surtout médecins généralistes et infirmiers** sur l'accès aux soins courants et sur la qualité de prise en charge des pathologies chroniques.

**En France, ces démarches sont encore marginales**, notamment dans le secteur ambulatoire. En effet, leur mise en œuvre se heurte à de nombreux freins et résistances. Du côté des professionnels, le débat se focalise sur les questions d'identité professionnelle, de pratiques et de rémunération. Du côté des usagers, les transferts d'activité sont parfois perçus comme un risque pour la qualité des soins, laissant craindre l'installation, à terme, d'une médecine à deux vitesses.

Répondre à ces enjeux est fondamental tant l'essor des coopérations en France pourra permettre, sous certaines conditions, de **mieux adapter l'offre aux besoins des patients et d'améliorer l'efficacité du système de santé** en réduisant le poids des dépenses hospitalières.

Dès lors, il nous semble nécessaire de mettre en place une politique volontariste de soutien aux structures pluridisciplinaires. De plus, ces mesures devront s'accompagner d'une reconnaissance juridique des nouvelles compétences acquises, d'une évolution des modes de rémunération et de formation. Les propositions émises dans la note d'analyse jointe au dossier vont en ce sens.

Par ailleurs, la coordination des professionnels passera par un meilleur partage de l'information, facilité notamment par **le développement des technologies de la communication**. Cette utilisation des TIC dans la santé, communément appelée télésanté, permettra également de **délivrer des services de santé à distance**. Je pense notamment à la téléconsultation ou encore à la télésurveillance qui permet à une équipe soignante de suivre les indicateurs biologiques d'un patient sans qu'il n'ait à quitter son domicile.

De plus, la télésanté n'est pas seulement une opportunité pour les professionnels. Elle répond aussi à **la volonté croissante des usagers de s'impliquer dans la gestion de leur santé**. L'enjeu est de taille : il s'agit de faire de l'usager de demain un co-producteur de soins.

La télésanté permet d'offrir à l'utilisateur de nouveaux services et outils en matière de prévention, d'éducation thérapeutique et de suivi des traitements. Par exemple, le patient peut recevoir grâce aux TIC **un coaching personnalisé**. C'est notamment le cas des patients diabétiques inscrits dans le programme pilote Sophia lancé par l'Assurance maladie en 2008.

Comme pour les questions de coopération, l'essor de la télésanté nécessite de lever divers obstacles, à la fois législatifs, financiers et culturels. Les professionnels libéraux, aujourd'hui principalement payés à l'acte, devront ainsi être **davantage rémunérés au forfait**, au nombre de patients suivis, à la performance. Les nouveaux services devront aussi se voir attribuer une tarification, tout en veillant à ce qu'ils n'engendrent pas une inflation des coûts pour l'Assurance maladie. Enfin, **la formation initiale et continue** des professionnels jouera également un rôle fondamental, afin de favoriser l'appropriation par les professionnels des nouveaux modes d'exercices, désormais plus collectifs et parfois dématérialisés.

Comme vous le voyez, les enjeux liés à la télésanté et les coopérations entre professionnels se recoupent et appellent à une **réflexion globale sur l'évolution de l'offre de santé**. C'est précisément l'objet de la dernière table ronde de ce séminaire. Quels seront les périmètres d'intervention des acteurs de la ville et des acteurs de l'hôpital ? Comment l'État et l'Assurance maladie se partageront le rôle de régulateur ? Quelle sera l'évolution des modes de rémunération des professionnels ? Ou encore, comment évoluera la relation médecin-patient ?

Voici quelques éléments de réflexion qui pourront nourrir les échanges de ce séminaire.

Je terminerai en remerciant chaleureusement l'ensemble des intervenants qui ont accepté de répondre à notre invitation.

Je vous remercie de votre attention.

• **Contact Presse**

**Centre d'analyse stratégique**

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr